

**Décision portant nomination de l'administratrice provisoire de l'Institut  
public, d'épidémiologie et de développement  
du Collège Sciences de la santé  
de l'université de Bordeaux**

**Le président de l'Université de Bordeaux**

*Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1 et L713-9 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

*Vu les statuts du collège Sciences de la Santé ;*

*Vu les statuts de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (ISPED) ;*

**Considérant** que l'élection de la nouvelle direction de l'ISPED aura lieu le 22 novembre 2024 et la fin du mandat de Mme Mathoulin-Pélissier est le 24 octobre 2024, il y a lieu de désigner une administration provisoire qui assurera la direction de l'ISPED jusqu'à l'élection de la nouvelle direction ;

**DÉCIDE**

**Article 1 : Nomination**

**Madame Simone MATHOULIN-PELISSIER** est nommée administratrice provisoire de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement du Collège Sciences de la santé de l'université de Bordeaux pour gérer les affaires courantes ou présentant un caractère urgent.

**Article 2 : Durée**

Cette nomination prend effet à compter du 25 octobre 2024 et prendra fin avec la désignation de la nouvelle direction de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement du Collège Sciences de la santé de l'université de Bordeaux

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 10 octobre 2024

Dean LEWIS  
Président de l'Université de Bordeaux